

Exercice 1989 - Budget supplémentaire

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année à la même époque, le Budget Supplémentaire est présenté aux Conseillers Municipaux. Ce document reprend pour le Budget Principal :

- d'une part, l'excédent de clôture 1988 disponible qui s'élève à 18 180 137,05 F (chapitre 970) et qui correspond à l'excédent de clôture constaté au Compte Administratif 1988, soit 38 180 137,05 F duquel ont été déduits 20 000 000 F de reprise anticipée d'excédent ayant servi à financer partiellement le Budget Primitif 1989 (délibération du 20 février 1989),

- et d'autre part, les restes à réaliser qui se montent en recettes à 77 328 343,62 F dont 75 192 648 F pour la section d'investissement et 2 135 695 62 F pour la section de fonctionnement, et en dépenses à 84 553 586 F dont 75 192 648 F pour la section d'investissement et 9 360 938 F pour la section de fonctionnement.

Ces chiffres globaux sont répartis dans les différents chapitres du budget.

Outre ces opérations de reprise sur l'exercice précédent, le Budget Additionnel enregistre toutes les opérations nouvelles ayant fait l'objet de votes du Conseil Municipal du début de l'exercice au 06/11/1989 inclus.

Les principales opérations, tant en reports qu'en opérations nouvelles, sont :

En recettes :

- les emprunts prévus à ce jour pour 77 875 410 F dont 49 600 000 F de reports 1988 (49 451 000 F au titre de l'emprunt globalisé 1988 et 149 000 F pour la construction du nouvel abattoir dans la ZI des Tilleroyes), et 2 724 000 F d'emprunts nouveaux (1 050 000 F pour l'acquisition d'un immeuble remis en location au GARE et 1 674 000 F pour préfinancer la TVA sur notre participation 1989 au déficit de la ZAC de Planoise dans l'attente de la perception du fonds de compensation de la TVA qui interviendra dans deux ans), et enfin 25 551 410 F d'emprunts de substitution concrétisant la gestion active de notre dette (réaménagement du troisième et dernier emprunt pour la construction du nouvel abattoir dans la ZI des Tilleroyes pour un montant de 9 940 000 F et changement d'index monétaires pour des emprunts contractés à taux variable ou révisable pour un montant de 15 611 410 F),

- les subventions et participations à des travaux d'équipement pour respectivement 19 866 901 F et 240 000 F,

- les subventions et participations de fonctionnement ainsi que divers remboursements pour 3 699 154 70 F.

En dépenses :

- au compte 16, le remboursement anticipé du capital restant dû sur les prêts réaménagés (25 415 387,03 F), le capital à rembourser sur le prêt relais contracté pour la construction du nouvel abattoir dans l'attente de l'encaissement de la subvention du FEOGA (1 071 000 F), le remboursement d'emprunts contractés pour l'aménagement de la zone artisanale des Montarmots suite à des cessions de terrains (463 477 F), pour l'acquisition d'un bâtiment industriel sis 12, rue Lavoisier et vendu à la Société MECA CONTROL (1 297 600 F), et enfin pour la construction du bâtiment GIP Temps Fréquence vendu à la Société DALLOZ (622 169 F),

- au compte 21, les acquisitions de biens pour 32 142 444,65 F,

- au compte 23, les travaux neufs et grosses réparations pour 47 827 582,97 F.

En conséquence, la balance arrêtée à ce jour s'établit comme suit :

Recettes	143 121 165,21 F
Dépenses	127 411 306,91 F
Excédent	15 709 858,30 F

Il convient d'ajouter aux opérations précitées concernant le Budget Principal, celles des budgets annexes des Services des Eaux, de l'Assainissement, de la Régie des Abattoirs, du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA) et des Forêts (activité sylvicole).

Etablies selon les mêmes règles que pour le Budget Principal, les balances des budgets annexes sont arrêtées comme suit :

Budget du Service des Eaux

Recettes	13 397 343,18 F
Dépenses	8 885 392,00 F
Excédent	4 511 951,18 F

Budget du Service de l'Assainissement

Recettes	26 203 194,55 F
Dépenses	18 352 312,00 F
Excédent	7 850 882,55 F

Budget de la Régie des Abattoirs

Recettes	57 278,21 F
Dépenses	0,00 F
Excédent	57 278,21 F

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA)

Recettes	163 063,68 F
Dépenses	141 508,00 F
Excédent	21 555,68 F

Budget du Service Forêts (activité sylvicole)

Recettes	550 417,00 F
Dépenses	548 834,00 F
Excédent	1 583,00 F

Les excédents ainsi déterminés se montent globalement à 28 153 108,92 F. Ils pourront éventuellement être utilisés en tout ou partie d'ici la clôture de l'exercice et feraient l'objet pour chaque opération, de votes de l'Assemblée Communale.

Cependant il faut tenir compte qu'il reste toujours, pour les budgets Eaux et Assainissement, une somme importante à recouvrer suite à des titres de recettes émis au cours des exercices antérieurs et qui ne sont pas payés à ce jour. Certains concernent des entreprises qui ont fait faillite et il faudra attendre l'apurement des comptes de la liquidation de biens pour savoir si toutes les créances seront honorées. Dans le cas contraire, ces impayés viendront en déduction des fonds libres sus-indiqués.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 1989 qui est à la fois un budget complémentaire en ce sens qu'il rectifie le Budget Primitif 1989 par des compléments ou des réductions de crédits, et un budget de reports qui assure la liaison avec l'exercice précédent.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, notre groupe «Une Ambition pour Besançon» s'abstiendra sur ce budget supplémentaire, pour une simple et bonne raison, c'est que nous n'avons pas eu, vous le savez, à discuter du budget primitif, or ce budget supplémentaire se situe naturellement et s'apprécie par rapport au budget primitif.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pourrais vous indiquer que le groupe auquel vous apparteniez dans l'ancienne assemblée avait voté contre le budget. Je reconnais que l'abstention est plus prudente.

M. ROUSSEAU : Pour les mêmes raisons que celles exposées par le Député JACQUEMIN, le groupe des Verts aussi n'ayant pas eu à décider du budget principal, ne peut voter et s'abstiendra donc sur le budget complémentaire.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 14 abstentions (groupes «Une Ambition pour Besançon» et «Besançon Écologie Les Verts») adopte le budget supplémentaire de l'exercice courant.